



Philip Morris fait appel de la décision du tribunal

Rubrique : actualités - Date : jeudi 6 novembre 2003

La filiale du fabricant américain de tabac Altria, Philip Morris souhaite faire appel de la décision rendue par un jury du Missouri. Le tribunal avait condamné, en première instance, le groupe américain à verser 2,1 millions de dollars de dommages et intérêt à un fumeur malade et à sa femme.